



Philip Thibodeau, avocat

Conseiller juridique principal
Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 12 septembre 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable (Étape D)
Notre dossier : 312-00833
Dossier Régie : R-4008-2017

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint les réponses d'Énergir à la demande de renseignements no 31 de la Régie dans le dossier mentionné en objet, soit la pièce Gaz Métro-9, Document 19. Énergir dépose également une version révisée de la pièce Gaz Métro-10, Document 1 ainsi qu'une liste révisée des pièces. Énergir informe la Régie que l'affidavit pour ordonnance de confidentialité sera déposé au plus tard demain à 16h.

En ce qui a trait aux demandes de renseignements (« **DDR** ») portant sur le contrat avec Archaea, Énergir informe la Régie qu'elle ne sera pas en mesure de déposer ses réponses aujourd'hui à 12h tel que requis par la Régie dans la décision D-2022-104. Cette situation s'explique par le nombre important de DDR reçues ainsi que par le fait que les ressources d'Énergir ont été hautement sollicitées (notamment dans le présent dossier ainsi que dans la Cause tarifaire d'Énergir).

Énergir devrait toutefois être en mesure de déposer ses réponses aux DDR **au plus tard le 19 septembre 2022, à 16h**. Énergir soumet que ce délai additionnel est justifié dans les circonstances, notamment à la lumière des audiences relatives à l'Étape D qui auront lieu à compter du 15 septembre 2022, et que le délai requis ne préjudiciera en rien la bonne marche du dossier et les étapes procédurales à venir.

À cet égard, bien que la date limite pour obtenir l'autorisation de la Régie avait initialement été établie au 22 novembre 2022, Énergir informe la Régie avoir reçu l'autorisation du producteur afin de repousser cette date au **31 décembre 2022**.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mj

p.j.